

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2106

présenté par
M. Neuder

ARTICLE 22

À l'alinéa 72, substituer à la référence :

« L. 732-54-5 »

la référence :

« L. 732-54-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle.